



Protection Juridique Indépendante

Contrat PJ CFDP ADHERENTS SNP GH

A decorative arc at the bottom of the page, transitioning from yellow on the left to blue on the right.

AG en visio du 26/11/2022



Protection Juridique Indépendante

Présentation de CFDP en quelques mots

AG en visio du 26/11/2022

CE QUE NOUS SOMMES

1

Assureur indépendant
de protection juridique pour les
professionnels et les particuliers.

2

Spécialiste de référence dans la prévention
des risques juridiques et la résolution
amiable des différends.



NOTRE SINGULARITÉ



INDÉPENDANCE

Plus de **75 ans d'existence** et un actionnariat composé notamment de **salariés et de partenaires courtiers**



ANCRAGE TERRITORIAL FORT

30 sites répartis dans toute la France (dont La Réunion) avec une **connaissance du tissu économique local**



PROXIMITÉ RELATIONNELLE

Une **équipe dédiée** à chaque partenaire et à chaque client



EXPERTISE JURIDIQUE

150 juristes spécialisés formés en permanence au droit et à la négociation amiable



Protection Juridique Indépendante

Le contrat de PJ

AG en visio du 26/11/2022

- **Une défense pénale et disciplinaire**

- ✓ L'adhérent est poursuivi devant les tribunaux répressifs pour une infraction pénale résultant d'une maladresse, imprudence, négligence, inattention, méconnaissance ou inobservation des lois ou des règlements, d'un manque de précaution ou d'une abstention fautive.
- ✓ L'adhérent fait l'objet d'une plainte disciplinaire devant les instances de l'Ordre des Pharmaciens pour manquement aux règles de déontologie.

- **Une défense civile ou administrative**

- ✓ La responsabilité de l'adhérent est recherchée et ses garanties de responsabilité civile sont inopérantes : réclamation inférieure au montant de la franchise, préjudice non établi, garantie non acquise...

- **Une protection sociale et prud'homale**

- ✓ L'adhérent a besoin de faire valoir ses droits à l'égard de son employeur public ou privé car il rencontre des difficultés dans l'exécution de son contrat de travail.
- ✓ L'adhérent quitte ou perd son emploi suite à une démission ou un licenciement et ne parvient pas à trouver un accord.
- ✓ L'adhérent est victime de harcèlement ou de discrimination.



Actif depuis le 01/10/2021

- **Une assistance psychologique**

- ✓ L'adhérent traverse une période difficile, au niveau professionnel notamment, ou est amené à surmonter une épreuve : maladie, handicap, licenciement... Il peut également ressentir de manière récurrente un stress, voire une souffrance physique ou morale. Toutes ces difficultés peuvent avoir des répercussions sur sa vie et son bien-être.
- ✓ CFDP met à sa disposition une ligne d'assistance psychologique qui permet de sortir de l'isolement, de faire le point, de dédramatiser les situations, afin de l'aider à prendre de la distance, dépasser ses angoisses, et gérer son stress.
- ✓ Ce service est assuré par une équipe de psychologues cliniciens ou du développement, spécialisés dans l'accompagnement à distance.

À NOTER :
2 accompagnements
(dans la limite de 10 entretiens
par accompagnement)
par période d'assurance





Protection Juridique Indépendante

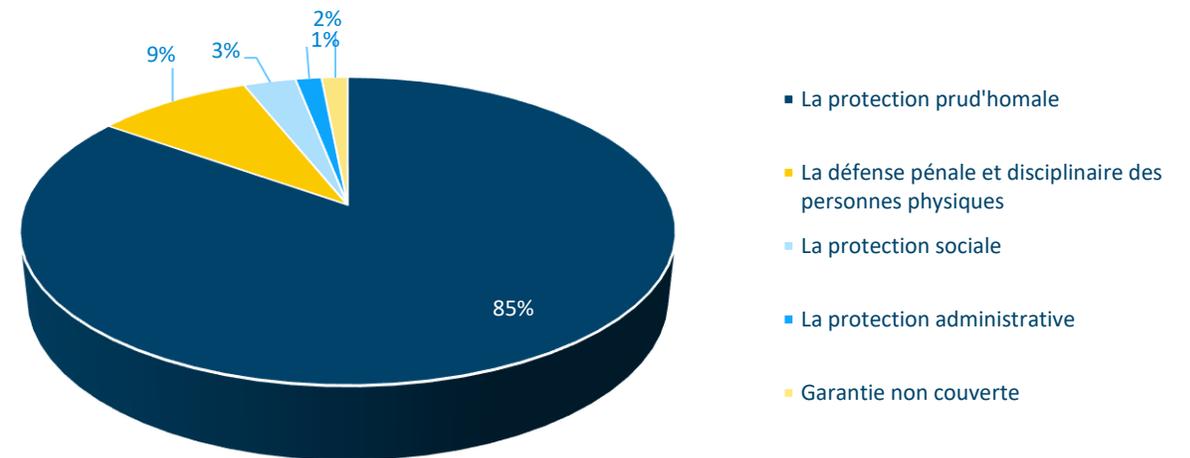
L'utilisation des garanties et du service

AG en visio du 26/11/2022

Les garanties de protection juridique activées

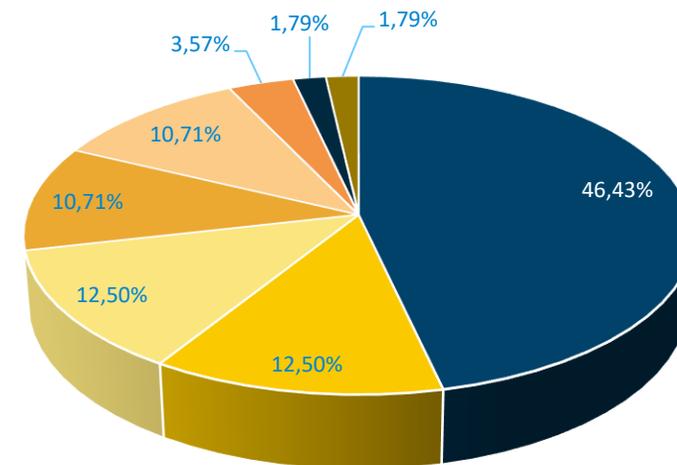
Depuis l'origine

Garanties activées	%
La protection prud'homale	84,85%
La défense pénale et disciplinaire des personnes physiques	9,09%
La protection sociale	3,03%
La protection administrative	1,52%
Garantie non couverte	1,52%
Total général	100,00%



Depuis l'origine

Typologie de litiges prud'homaux	%
LICENCIEMENT / RUPTURE CONVENTIONNELLE / DEMISSION	46,43%
REMUNERATION / SALAIRE / PRIME / CONGES PAYES / HEURES SUP	12,50%
MAUVAISE EXECUTION / INEXECUTION CONTRACTUELLE	12,50%
SANCTIONS DISCIPLINAIRES	10,71%
FONCTION PUBLIQUE	10,71%
MODIFICATION CONTRAT TRAVAIL	3,57%
AUTRES (prise d'acte de la rupture du contrat)	1,79%
ATTEINTE AUX PERSONNES (diffamation, discrimination, injures, agression,...)	1,79%
Total général	100,00%



- LICENCIEMENT / RUPTURE CONVENTIONNELLE / DEMISSION
- REMUNERATION / SALAIRE / PRIME / CONGES PAYES / HEURES SUP
- MAUVAISE EXECUTION / INEXECUTION CONTRACTUELLE
- SANCTIONS DISCIPLINAIRES
- FONCTION PUBLIQUE
- MODIFICATION CONTRAT TRAVAIL
- AUTRES (prise d'acte de la rupture du contrat)
- ATTEINTE AUX PERSONNES (diffamation, discrimination, injures, agression,...)

Le service d'assistance psychologique

Depuis sa mise en place au 01/10/2021



Quelques exemples

Du jour au lendemain, la direction de votre établissement vous annonce que vous allez faire l'objet d'un licenciement suite à une restructuration et vous n'étiez pas préparé à une telle annonce.

Dans le cadre de vos missions quotidiennes, votre direction vous rajoute toujours plus de tâches, vous conduisant petit à petit à un épuisement professionnel, ce qui a un impact sur votre santé.

Vous rencontrez d'importantes difficultés relationnelles avec l'un de vos collaborateurs, et les tensions quotidiennes deviennent de plus en plus difficiles à gérer.

Vous êtes victime de harcèlement moral, et ne parvenez plus à faire face à cette situation. Dans ce contexte, vos conditions de travail et votre santé se dégradent.



Protection Juridique Indépendante

Les conditions de renouvellement 2023

AG en visio du 26/11/2022

En dépit des augmentations tarifaires appliquées par la Compagnie au 01/01/2023 sur le quasi-ensemble de ses produits, **le tarif de la Protection Juridique SNPGH Adhérents est maintenu à son niveau actuel** pour l'exercice 2023.



Protection Juridique Indépendante

Merci pour votre attention !